



DIRECTIVE 2004/38/CE Les membres de la famille proche d'un citoyen de l'Union, lui-même couvert par l'application de la Directive 2004/38/CE – VISA C

Email : rgf.visa@oerf-vis.eu

Tel/Whatsapp : +32-467.75.19.85

Les documents justificatifs à produire :

UN dossier de documents originaux dans l'ordre de la liste ci-dessous,

UN dossier de copies des mêmes documents, dans le même ordre.

1) Passeport d'une validité d'au moins 12 mois et présentant au moins 2 pages non utilisées. (les 2 dossiers de copies doivent comporter copie du passeport)
2) 2 formulaires de demande de visa, dûment complétés, signés et datés. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne par Visaonweb, imprimer, signer et dater.
3) 2 photos d'identité récentes.
4) Une copie de la carte d'identité ou du passeport du citoyen de l'Union.
5) Copie de la carte d'identité nationale marocaine OU carte de résidence (si demandeur non Marocain)
6) La preuve que le citoyen UE exerce son droit à la libre circulation et est donc lui-même couvert par la Directive 2004/38/CE: • La preuve que le citoyen de l'Union se rend en Belgique, OU • La preuve que le citoyen de l'Union réside déjà en Belgique, OU • La preuve que le citoyen de l'Union est un Belge qui rentre en Belgique après avoir résidé légalement plus de 3 mois dans un autre État de l'Union .
7) La preuve que le demandeur voyage avec, ou qu'il rejoint, ce citoyen de l'Union.
8) La preuve que le demandeur est un membre de famille proche du citoyen de l'Union par actes de l'état civil ou équivalent. Ces membres de famille proches sont détaillés à l'article 40-bis de la loi du 15/12/1980 : • le conjoint, le partenaire légal enregistré et les enfants d'un conjoint du couple moins de 21 ans, • Les enfants à charge d'un conjoint du couple qui exerce le droit de garde (en cas de garde partagée, il faut l'accord officiel de l'autre parent) • Les parents d'un citoyen de l'union mineur à leur charge, dont ils ont officiellement le droit de garde, • Les parents à charge d'un conjoint du couple.
9) SI le membre de famille est à charge (pour un descendant de + 21 ans ou un ascendant, du citoyen de l'Union, de son conjoint, ou de son partenaire) : la preuve du soutien financier et l'absence de propres moyens de subsistance suffisants durant d'au moins 6 mois avant l'introduction de la demande de visa.
10) SI vous dépendez du citoyen de l'Union pour vos soins d'un grave problème de santé : une attestation médicale confirmant l'existence de ce grave problème de santé et un document expliquant la raison pour laquelle le citoyen de l'Union doit impérativement et personnellement s'occuper.

Déposez de préférence des documents officiels légalisés/apostillés et traduits afin de faciliter l'examen de votre demande de visa. L'ambassade ou le consulat peut en effet exiger qu'un document soit traduit, notarié, ou authentifié, lorsque l'original est rédigé dans une langue que le poste ne comprend pas, ou s'il a des doutes sur son authenticité. Vous êtes libre de déposer tout autre document que vous jugez utile au traitement de votre demande.

Si votre dossier n'est pas complet :

Nous ne pourrions pas vérifier si vous réunissez les conditions pour la délivrance d'un visa et la demande risque donc de se solder par un refus. Par conséquent, Nous vous conseillerons de reprendre votre dossier et de le compléter afin de ne déposer qu'un dossier complet. Vous éviterez ainsi des frais inutiles, et une transmission de votre dossier à l'Office des Étrangers en Belgique, la seule Instance compétente concernant l'accès au Territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (Loi du 15/12/1980), avec un avis négatif.

Si vous ne pouvez pas déposer un dossier complet, expliquez toujours pourquoi.

En principe vous recevez une première décision dans les 15 jours calendriers qui suivent la date de dépôt effectif de votre demande. Ce délai peut être prolongé de 30 à 60 jours calendriers.

Si votre dossier est complet :

Vous recevez en principe une décision dans les 15 jours calendriers qui suivent la date de dépôt effectif de votre demande.